

FRANCE

Malgré l'amélioration des taux d'emploi, le chômage reste élevé. Le PIB par habitant ne s'est pas accru suffisamment pour réduire l'écart de revenu par rapport aux pays de l'OCDE les plus performants.

Priorités d'action

Réduire les prélèvements implicites sur la poursuite de l'activité à un âge avancé

Enjeux et recommandations : Pour accroître le taux d'activité des seniors, il était recommandé de supprimer progressivement les dispositifs de préretraite, de durcir les conditions d'accès aux prestations prolongées d'assurance chômage et de porter jusqu'à des niveaux actuariellement équitables le rendement de périodes plus longues de cotisation à la retraite.

Mesures prises : Depuis la réforme des retraites de 2003, aucune autre mesure importante n'a été prise en ce qui concerne les droits à pension. En janvier 2006, des mesures visant à renforcer les incitations à la poursuite d'une activité après 57 ans ont été annoncées.

Assouplir la législation de protection de l'emploi

Enjeux et recommandations : Pour faire en sorte que les employeurs soient davantage disposés à procéder à de nouvelles embauches, il était recommandé de réduire les coûts de la réglementation, en particulier ceux associés aux licenciements et au recours aux contrats de durée déterminée, et d'assouplir les restrictions relatives à la durée du travail.

Mesures prises : Les restrictions relatives à la durée du travail ont été sensiblement réduites, le principal élément restant étant l'obligation légale d'une bonification pour les heures supplémentaires au-delà de 35 heures par semaine. En 2005, un contrat permanent spécial a été introduit pour les nouvelles embauches dans les entreprises de moins de 20 salariés. Ce nouveau contrat prolonge jusqu'à deux ans la période d'essai durant laquelle le licenciement du nouveau salarié est soumis à des conditions moins strictes. En janvier 2006, la mise en place d'un contrat du même type pour les moins de 26 ans embauchés dans des entreprises de plus de 20 salariés a été annoncée.

Réduire le coût minimum de la main-d'oeuvre

Enjeux et recommandations : Les coûts totaux de main-d'oeuvre au salaire minimum (SMIC), mesurés par rapport aux coûts moyens, sont élevés en France, réduisant la demande de travail pour les jeunes et les travailleurs peu qualifiés en particulier. Pour améliorer les perspectives d'emploi de ces groupes, il était recommandé de laisser le SMIC diminuer par rapport au salaire moyen et de développer les programmes de formation en cours d'emploi, où le stagiaire peut être rémunéré au-dessous du salaire minimum.

Mesures prises : Le gouvernement a annoncé qu'il a pour objectif de poursuivre la réduction des cotisations sociales versées par les employeurs sur les bas salaires et d'inciter davantage les chômeurs à accepter des emplois faiblement rémunérés. Ces mesures font suite à une augmentation du SMIC au milieu de 2005 par rapport au salaire moyen, comme prévu.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau

Enjeux et recommandations : Afin d'élargir l'éventail des choix pour le consommateur, de baisser les prix et d'accroître l'efficacité, il était recommandé de réduire les obstacles à l'entrée, les autorités de régulation devant quant à elles assurer un accès non discriminatoire à l'infrastructure de réseau, comme les télécommunications et le transport aérien. Les compétences et/ou l'indépendance de ces autorités pourraient devoir être accrues.

Mesures prises : Pas de mesures récentes.

Améliorer l'environnement réglementaire

Enjeux et recommandations : Pour réduire les coûts des transactions et accroître la concurrence, il était recommandé de simplifier la structure réglementaire dans des domaines comme l'administration de la protection sociale et la politique locale de zonage applicable aux points de vente au détail, et d'abolir les règles détaillées régissant les prix pratiqués entre producteurs et détaillants.

Mesures prises : Des plans visant l'introduction progressive de « guichets uniques » pour la mise en oeuvre de la politique de marché du travail ont été annoncés. La réglementation des prix dans le commerce de détail doit être modifiée afin de donner aux détaillants plus de latitude pour offrir des prix bas.